



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU GRAND AUVERNÉ

DÉLÉGATION DE POUVOIR EN CAS D'URGENCE - ANNÉE 2024/2025

Je soussigné(e)
autorise Monsieur le Maire, Monsieur le directeur de l'école Notre Dame des Anges ou les
animatrices communales, ou en leur absence la personne ayant délégation, à prendre en cas
d'urgence toutes les dispositions de transport, d'hospitalisation, d'intervention clinique jugées
indispensables par la personne portant les premiers secours ou un médecin appelé pour l'enfant ou
les enfants ci-après désignés :

.....
.....
.....

Médecin traitant : Tél
Adresse

.....

Fait à :

Le :

Signature du ou des parents :

AUTORISATION DE PRENDRE DES PHOTOS OU VIDÉOS

Pour le projet pédagogique de l'accueil périscolaire et les bulletins municipaux.

Je soussigné(e).....
autorise les animatrices communales ou en leur absence la personne ayant délégation, à prendre
en photo ou vidéo l'enfant ou les enfants ci-après désignés :

.....
.....
.....

La présente autorisation n'est valable que pour l'année scolaire 2024/2025.

Fait à :

Le :

Signature du ou des parents :